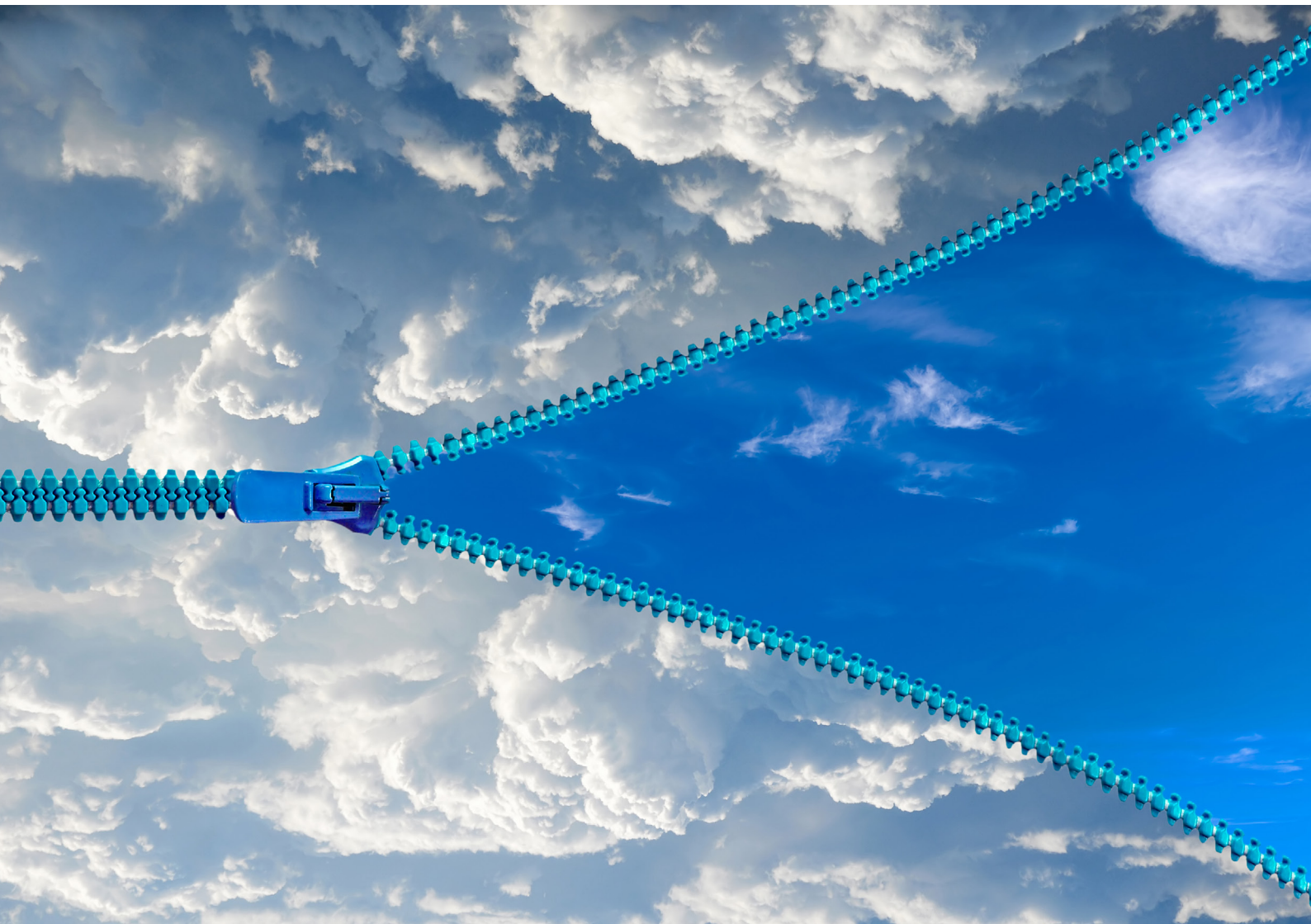


PRODUITS - PROCÉDÉS - SERVICES - ORGANISATION

Ouvrir de nouvelles perspectives !

INTÉGRER L'INNOVATION COMME SOURCE DE VALEUR DURABLE



La CCIR de Franche-Comté est depuis 2008 fortement impliquée dans le réseau Enterprise Europe Network - créé par la Commission Européenne.

Pour aider les PME à mieux tirer parti des opportunités de développement à l'échelle internationale, de nouvelles actions pour favoriser l'innovation et l'accès au marché leur sont proposées.



L'Europe à la portée de votre entreprise



CONTACTS

Chef de projet innovation

Anne-Marie VIEUX

amvieux@franche-comte.cci.fr

03 81 47 42 07

Nadine LODS MERCIER

nlodsmercier@franche-comte.cci.fr

03 81 31 25 21

www.franche-comte.cci.fr

<http://een.ec.europa.eu/>

OUVRIR DE NOUVELLES PERSPECTIVES !

Parce que les entreprises qui innovent,

progressent mieux, génèrent plus de chiffres d'affaire et s'internationalisent.

Vous voulez :

- Développer des avantages concurrentiels pour vous démarquer et mieux répondre à de nouveaux besoins,
- Renforcer votre positionnement et gagner de nouveaux marchés,
- Exploiter tout votre potentiel,
- Faire de l'innovation une source de création de valeur durable...

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR VOUS AIDER À METTRE EN OEUVRE LES BONNES PRATIQUES DE L'INNOVATION !

Objectif :

Mettre en place un processus pour améliorer votre capacité à générer de l'innovation dans votre entreprise.

Cette prestation d'une valeur équivalente à 3000 € s'adresse aux PME*. Elle est entièrement cofinancée par la CCI Franche-Comté et le programme Horizon 2020.

1

Identifier vos axes de progrès prioritaires

Au terme d'un diagnostic CCI Map® «Capacité d'innovation» et «Pilotage de projet» qui nous permet d'évaluer votre capacité de manager l'innovation sur 6 axes (stratégie d'innovation, créativité, conception, gestion des ressources humaines, gestion des connaissances et gestion de projets), nous vous proposons un plan de progrès et validons avec vous les actions que vous souhaitez mettre en œuvre, de manière autonome ou en étant accompagné.

2

Accompagner la mise en œuvre d'un plan de progrès

La CCI Franche-Comté vous accompagne tout au long de la mise en œuvre du plan d'action sur une durée d'environ 6 mois. Ses conseils peuvent porter notamment, selon vos propres besoins, sur la réflexion stratégique, la gestion de projets, la créativité, la veille, le développement de la culture de l'innovation dans l'entreprise.

3

Evaluation

L'évaluation permet de mesurer les progrès réalisés et de fixer de nouvelles priorités d'amélioration.

OPEN UP NEW PERSPECTIVES !

* selon la définition de la PME européenne.

Préalable requis : volonté d'innover et de s'internationaliser.